

Semestriel
de Liaison

Avril 2022



Alliance Nationale des Communautés pour la Santé
Certifiée ISO 9001

Membre de la Coalition Internationale Sida



L'Alliance Nationale des Communautés
pour la Santé est certifiée ISO 9001 :
2008 pour la qualité de son système
de management



Pour un **changement** de **paradigme**
vis-à-vis des **consommateurs**
de **drogues**

HOMMAGE

à des compagnons de lutte



El Hadji DIOP

Vice président, instance de coordination
des programmes du Fonds Mondial au
Sénégal



Jean BASSENE

Directeur de YMCA Sénégal
Membre CA/ANCS

Pour cette fois-ci, vous avez dû nous quitter et nous l'avons compris,
Pour répondre à l'appel du Très-Haut.
Notre peine est inconsolable, mais en tant que croyants,
Nous nous sommes inclinés devant Sa Volonté.

Nous vous avons versé toutes nos larmes de reconnaissance,
Pour l'éternité du compagnonnage que vous nous avez accordé.
Certes, vous êtes morts dans notre vie, mais vous restez bien vivants dans la mort.
Et nous saurons, comme d'habitude, pouvoir compter sur vous,
Vous qui saviez si bien donner de vous, sans compter.

Vous respirez encore à travers nos pancartes et nos slogans,
Dans toutes nos campagnes et dans tous les foras.
Alors, dormez du sommeil des justes, maintenant que
Vos grandes âmes balisent pour les mêmes causes, le chemin à parcourir.

Pour vous qui vous êtes ainsi élevés au-dessus de toute la mêlée,
Aux cieux où vont toutes nos pensées, toutes nos prières,
Fasse Dieu que vous soyez accueillis à Sa droite, comme ici-bas,
Vos toits ont été certes petits, mais vos cœurs immenses.

Votre grande famille ANCS

SOMMAIRE



Editorial

4



Dossier SPÉCIAL

RÉDUCTION DES RISQUES CHEZ
LES CONSOMMATEURS DE DROGUES
ATELIER DE PLAIDOYER A THIES

6



Dossier SPÉCIAL

ATELIER DE PLAIDOYER
AUPRÈS DES JAP SUR LA RDR

9



▶ ENQUÊTE

L'ANCS SONDE LA PORTÉE DES
RADIOS QUI ÉMETTENT SA MISSION
AUPRÈS DES POPULATIONS

14



▶ FOCUS

LE PROGRAMME DOD

17



BUZA

UN PROGRAMME POUR SUPPRIMER
LES BARRIÈRES À L'ACCÈS AUX SERVICES
VIH ET AUX DROITS HUMAINS

20



▶ REPORTAGE

L'ANCS PASSE SES CLINIQUES
COMMUNAUTAIRES À LA LOUPE

22



▶ REPORTAGE

OCTOBRE ROSE 2021

26



▶ ACTUALITE

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE
DES DROITS DE LA FEMME

29



▶ ACTUALITE

POUR UNE MEILLEURE COORDINATION
DES INTERVENTIONS DES SOUS-RÉCIPENDAIRES
DE L'ANCS

32

OURS



Editorial

Pour un changement de paradigme vis-à-vis des consommateurs de drogues

Magatte MBODJ GUEYE
Directrice Exécutive ANCS

Chers lecteurs,
La problématique de la consommation de drogues est un phénomène de plus en plus accru, dont la prise en charge nécessite une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire.

Au Sénégal, l'intervention des organisations communautaires auprès des consommateurs de drogues injectables (CDI) date de 1999, avec l'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS). Toutefois, ce n'est qu'en fin 2010, que ces derniers sont intégrés parmi les populations les plus exposées au VIH, à travers le Plan stratégique national de lutte contre le sida.

Organisation pionnière dans la promotion de la santé communautaire au Sénégal, l'ANCS contribue, depuis plus de deux décennies, à l'offre de services de dépistage et de prise en charge du VIH et à la promotion des droits humains, des communautés, notamment les plus vulnérables, à travers la mise en œuvre d'approches innovantes et diversifiées.

En effet, après avoir capitalisé une vaste et solide expérience dans de nombreux domaines, principalement de la lutte contre le VIH/sida, de la co-infection TB/VIH, de l'encadrement et du renforcement des systèmes de santé communautaire, du plaidoyer et de la promotion d'un environnement favorable, l'ANCS a intégré dans ses stratégies d'action d'autres thématiques liées au VIH, notamment la réduction des risques chez les consommateurs de drogues (RdR). Ainsi, au cours des dix dernières années, l'ANCS

a mis en œuvre plusieurs programmes en direction des consommateurs de drogues. Elle a développé, en 2015, avec l'appui du Fonds mondial, un programme régional de réductions des risques chez les CDI, dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Guinée et Sénégal (PARECO). En plus de ce programme, l'ANCS a également mis en œuvre le Community Action on Harm Reduction (CAHR) et le KP Connect financé par l'Alliance internationale et un projet de recherche en collaboration avec la London School of Hygiene and Tropical Medicine (LSHTM).

Ces différents programmes ont permis à l'ANCS de développer des stratégies et des initiatives innovantes à travers la prise de conscience et la formation des parties prenantes. Il s'agit notamment des décideurs politiques, des acteurs communautaires et de la santé, des agents des forces de sécurité et de la justice, des leaders d'opinion, des religieux et des hommes de médias...

Ces derniers sont ainsi sensibilisés sur la nécessité des politiques de réduction des risques liés à la consommation de drogues. Cette RdR, qui est basée sur des évidences scientifiques, implique l'établissement d'un environnement favorable à des interventions auprès des consommateurs de drogues. Celles-ci ont eu un impact positif sans conteste dans la gestion de l'épidémie à VIH, grâce au développement de modèles innovants et au partage d'expériences régionales des meilleures pratiques en la matière.

Fort d'une telle expérience dans la réalisation des programmes d'intervention communautaire en direction des CDI, l'ANCS s'est vue confier la coordination des activités du groupe thématique sur "La réduction des risques auprès des consommateurs de drogues en Afrique de l'Ouest et du Centre" de l'Institut de la société civile pour le VIH et la santé en Afrique de l'Ouest et du Centre (SCSI-AOC). Cet institut est un mécanisme régional de coordination et de collaboration pour les OSC travaillant dans le domaine du VIH et de la santé.

Agissant pour le groupe thématique RDR, l'ANCS réalise des activités de prévention, de formation et de plaidoyer dans plusieurs pays comme le Burkina Faso, le Burundi, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Mauritanie et le Sénégal. C'est dans ce cadre que l'ANCS a initié au Sénégal plusieurs activités de plaidoyer et de formation en direction des autorités judiciaires, des forces de défense et de sécurité, des influenceurs, des leaders communautaires et religieux sur la réduction des risques chez les consommateurs de drogues.

Chers lecteurs,

La réponse criminalisant apportée au phénomène de la consommation de drogues a montré ses limites. Aujourd'hui, elle démontre la nécessité d'être reconsidérée dans le sens d'un allègement. Ainsi, l'emprisonnement qui, jusque-là, était la réponse des juridictions pénales à l'égard de l'utilisateur de drogues révèle toute son inefficacité quant à l'éradication du phénomène de la consommation de substances psychoactives.

C'est pourquoi l'ANCS, consciente de la place importante du plaidoyer dans le changement de comportement, a, en collaboration avec ses partenaires tels que le Fonds mondial, Coalition Plus, le CNLS, le Comité interministériel de lutte contre les drogues (CILD), le Centre de prise en charge intégrée des addictions de Dakar (CEPIAD) et l'Institut de la société civile pour le VIH et la santé, initié plusieurs rencontres et échanges avec des leaders communautaires, des décideurs politiques, des agents de la chaîne judiciaire et les forces de défense et de sécurité sur la réduction des risques.

Ces rencontres ont eu pour but d'opérer un changement de paradigme vis-à-vis des consommateurs de drogues qui sont considérés

comme des délinquants par la loi. Or, de nos jours, la science a fini de démontrer qu'il s'agit de personnes malades qui ont besoin de traitement.

En effet, la quête d'un environnement favorable aux interventions et aux soins en faveur des consommateurs de drogues constitue une dimension importante de la stratégie de la RdR. De ce fait, cet environnement pourra garantir la mobilisation des consommateurs de drogues et faciliter leur accès aux soins et, par conséquent, briser la chaîne de transmission des infections et réduire les méfaits liés à la drogue.

Par ailleurs, il est tout aussi important de noter que la poursuite de ces interventions n'est possible que si les acteurs de la réponse, les agents de la chaîne judiciaire, notamment les juges d'application des peines, les forces de défense et de sécurité et les prestataires de santé trouvent un cadre de concertation et de collaboration pour améliorer l'offre de service dans une perspective de respect des droits humains et d'humanisation des lois sur les drogues.

C'est pourquoi l'ANCS profite de ce numéro spécial de son semestriel dédié à la réduction des risques, pour magnifier l'engagement et la volonté affirmée par les agents de la chaîne judiciaire, les prestataires de la santé, les leaders communautaires et religieux à une meilleure prise en compte des besoins en santé des consommateurs de drogues, notamment incarcérés.

Ainsi, toutes ces parties prenantes, bénéficiaires des activités de l'ANCS, ont convenu de la nécessité d'une meilleure collaboration et d'un renforcement de capacités pour améliorer la prise en charge de ces consommateurs de drogues. Ceci, en leur offrant des alternatives à la prison et un meilleur traitement médical.

De ce fait, l'ANCS, à travers cette approche de santé communautaire qui a démontré ses preuves dans le cadre de la gestion de l'épidémie à VIH, compte poursuivre ses activités de partenariat, de réseautage et de plaidoyer avec les parties prenantes, pour améliorer la prise en charge médico-juridique des consommateurs de drogues et mieux adapter les stratégies et le cadre juridique au contexte socioculturel du Sénégal.

Dossier SPÉCIAL

RÉDUCTION DES RISQUES CHEZ LES CONSOMMATEURS DE DROGUES ATELIER DE PLAIDOYER A THIES



“A travers cet atelier, l'objectif visé est d'amener les différents composants au partage d'informations et à la considération des récentes évolutions sur la RdR. Ceci en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des CDI incarcérés et de leur offrir des alternatives à la prison.”

Dossier SPÉCIAL



Dans le cadre de sa mission de promotion de la santé communautaire et des droits humains, l'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS), en partenariat avec Coalition PLUS, l'Institut de la société civile pour le VIH et la santé en Afrique de l'Ouest, le Fonds mondial et le CNLS, a tenu, du 10 au 12 février 2022, à Thiès, un atelier de sensibilisation des leaders communautaires sur la réduction des risques (RdR) chez les consommateurs de drogues.

Le Sénégal a connu beaucoup d'avancées en matière de prise en charge médicale des consommateurs de drogues et sur la réduction des risques (RdR) qui se traduisent par la mise en place du Centre de prise en charge des addictions de Dakar (CEPIAD), structure de référence dans ce domaine en Afrique de l'Ouest. La problématique de la consommation de drogue est un phénomène de plus en plus accru dont la prise en charge nécessite une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire. C'est pourquoi l'ANCS, en tant qu'organisation d'action communautaire, travaille à mobiliser les leaders communautaires autour de la question.

C'est à cet effet que l'ANCS a organisé cet atelier de plaidoyer à l'endroit des leaders communautaires, des acteurs politico-judiciaires, des décideurs politiques et des acteurs communautaires qui sont incontournables dans le processus d'élaboration des lois, des règles sociales et de l'amélioration de l'environnement des

interventions auprès des CDI.

Ces acteurs sont, ainsi, des interlocuteurs importants, capables de contribuer significativement dans la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et toute forme de punition ; mais également dans le cadre de la prise en charge communautaire des personnes addictes à la consommation de la drogue.

Cet atelier a servi de cadre d'échange entre acteurs communautaires, personnes ayant un vécu ou étant affectées par l'usage des substances psychotropes et professionnels de santé, en vue de recueillir des propositions pour améliorer la prise en charge médico-sociale.

Aussi, l'ANCS s'est-elle engagée à partager avec les participants à cette rencontre les informations et les récentes évolutions sur la Réduction des Risques, cela pour une meilleure prise en compte des besoins des consommateurs de drogues et leur offrir des alternatives à la consommation.

À l'issue de cette rencontre, d'importantes recommandations ont été formulées. En effet, les parties prenantes ont convenu de travailler en synergie avec les mosquées, les églises et les ONG. Elles ont aussi décidé d'organiser des journées de prières pour les CDI avec les religieux en milieu carcéral. Il a été convenu, surtout, d'accompagner les religieux pour faire la restitution du plaidoyer dans leurs localités. Cette même campagne de plaidoyer devrait se poursuivre au niveau des commissariats de police, des brigades de gendarmerie et de l'administration pénitentiaire.

Toujours est-il que, lors de cette rencontre de Thiès, les parties prenantes se sont engagées

à favoriser l'animation d'émissions dans les médias et les réseaux sociaux sur la RdR à l'égard des usagers de drogues. Pour se faire, il a été retenu de former des chefs religieux sur le leadership.

Quant à l'ANCS, elle a pris l'engagement de partager, selon l'évolution de la thématique, les informations sur la RdR avec les guides religieux et les leaders communautaires. Il a aussi été question de voir l'ANCS porter le plaidoyer pour la décentralisation de la méthadone.



Avis du partenaire

Ousmane SENE - ONG AJD Pasteeef Vice Président CA/ANCS

« Des petits pas sont posés, mais ô combien grands pour les acteurs de la société civile et la communauté des CDI. Depuis l'expérimentation du modèle innovant de coopération avec les forces de sécurité dans le cadre du programme PARECO, en passant par les interventions ciblées des usagers de drogues dans le cadre du programme VIH et présentement avec les

activités menées avec l'Institut de la société civile pour la santé, nous continuons à enregistrer des succès avec les activités de plaidoyer sur la RdR.

Ces succès ont été obtenus grâce à une démarche inclusive de l'ANCS et de ses partenaires dont AJD Pasteeef. Ce plaidoyer a impliqué toutes les parties prenantes telles que les forces de l'ordre, les juges d'application des peines, les journalistes, les leaders religieux et communautaires dont les actes peuvent constituer une menace à la RdR.

Ainsi, grâce à ces activités de sensibilisation, ces parties prenantes ont adhéré à l'approche où l'utilisateur de drogues est considéré comme un malade. Ces séances de plaidoyer ont créé des opportunités de collaboration entre les différents acteurs. AJD Pasteeef invite l'ANCS à renforcer cette stratégie qui, sans aucun doute, va contribuer sensiblement à la création d'un environnement favorable au bien-être des usagers de drogues pour une lutte efficace contre le VIH et les maladies opportunistes telles que les hépatites et la tuberculose. »

Dossier **SPÉCIAL**

ATELIER DE PLAIDOYER AUPRÈS DES JAP SUR LA RDR



“L’atelier a pour objectif de partager avec les juges d’application des peines (JAP) les informations et les récentes évolutions sur la RDR en vue d’une meilleure prise en compte des besoins des CDI incarcérés et de leur offrir des alternatives à la prison.”

L'ANCS, consciente de la place importante des agents d'application des lois, en particulier les juges d'application des peines (JAP) dans le dispositif législatif du Sénégal, a organisé, en collaboration avec ses partenaires que sont Coalition Plus, l'Institut de la société civile pour le VIH et la santé en Afrique de l'Ouest, le Fonds mondial et le CNLS, un atelier de plaidoyer auprès des JAP sur la RdR. Cette importante rencontre de réflexion et d'échange s'est tenue à la Somone, du 13 au 15 janvier 2022.

En partenariat avec le ministère de la Justice, l'ANCS a organisé un atelier sur la « Réduction des risques et les nouvelles avancées en matière de prise en charge médicale et sociale des personnes addictes à la drogue ». L'atelier a regroupé 20 juges d'application des peines, des présidents de tribunaux, des médecins addictologues, des assistants sociaux, des membres du Comité interministériel de lutte contre la drogue et des leaders communautaires.

La Réduction des risques (RdR) est une approche médico-juridique qui concerne les lois, les programmes, les pratiques et vise principalement à réduire les conséquences néfastes de la consommation de drogues, tant au niveau de la santé qu'au plan socio-économique. C'est une démarche de santé publique pragmatique, en ce qu'elle entend limiter les risques liés à la consommation de drogues, en offrant une prise en charge médico-sociale, mais aussi une alternative à l'incarcération des consommateurs de drogues.

Le Sénégal a adhéré à cette approche, avec la mise en place du Centre de prise en charge des addictions de Dakar (CEPIAD) sis à l'hôpital Fann, qui est la structure de référence dans ce domaine en Afrique de l'Ouest. L'ANCS, à travers ses interventions au Sénégal et dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre, est l'organisation pionnière dans la stratégie de réduction des risques auprès des consommateurs de drogues.

La problématique de la consommation de drogues est un phénomène de plus en plus accru. Sa prise en charge nécessite une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire, mais aussi l'implication au plus haut niveau des agents de la chaîne judiciaire, des

professionnels de la santé et des communautés.

Les juges d'application des peines sont des acteurs judiciaires déterminants dans l'aménagement des peines prononcées par les juridictions répressives. Ils sont donc des interlocuteurs des personnes en détention, condamnées pour usage de drogues, qui ont besoin d'un traitement médical adapté, car souffrant d'une addiction à une substance psychotrope.

Les juges d'application des peines peuvent donc contribuer décisivement dans le cadre de l'aménagement des peines, à une meilleure prise en charge des détenus addicts à la consommation de drogues.



Consommateur de drogue injectable (CDI)

Dossier SPÉCIAL

Ainsi, l'atelier a été un cadre d'échange mutuel entre experts, professionnels de la santé, de la justice et personnes ayant un vécu ou étant affectées par l'usage de substances psychotropes. Il a permis de recueillir des propositions pour améliorer la prise en charge

Ainsi, cette rencontre entre les différentes parties prenantes (acteurs communautaires, professionnels de la santé, agents de la chaîne judiciaire) a permis d'opérer un changement de paradigme vis-à-vis des consommateurs de drogues qui sont considérés



médico-juridique des consommateurs de drogues incarcérés et de mieux adapter les stratégies et le cadre juridique au contexte socio-culturel du Sénégal.

Aussi, l'ANCS a-t-elle partagé avec les JAP les informations et les récentes évolutions sur la Réduction des risques, en vue d'une meilleure prise en compte des besoins de ces consommateurs de drogues et de leur offrir des alternatives à la prison.

comme des délinquants par la loi. Or, de nos jours, la science a fini de démontrer qu'il s'agit de personnes malades qui ont surtout besoin de traitement.

Au terme de l'atelier, l'ensemble des participants ont convenu de la nécessité d'une meilleure collaboration et d'un renforcement de capacités des acteurs, pour améliorer la prise en charge des consommateurs de drogues. Ceci, en leur offrant des alternatives à la prison et un meilleur traitement médical.

Recommandations de l'atelier ANCS - Juges d'application des peines

Considérant qu'à l'état actuel de la législation, le JAP n'est pas inclus dans la prise en charge des usagers de drogues en conflit avec la loi ;

Considérant que l'implication du JAP est indispensable dans les dispositions de prise en charge des individus visés ci-dessus. Il a été retenu et recommandé :

A- Recommandations juridiques et judiciaires

La modification des dispositions légales et réglementaires et/ou l'édiction de normes

a- Permettant aux JAP d'intervenir dans la prise en charge des usagers de drogues (notamment dans le cadre du recours à l'injonction thérapeutique)

b- Incluant les CEPIAD et la RdR dans le dispositif légal et institutionnel, à l'image de l'AEMO pour les enfants en conflit avec la loi,

c- Admettant les agents du CEPIAD dans le comité de suivi en milieu ouvert.

1- La levée de l'interdiction posée à l'article 44-2 du Code pénal excluant les condamnés pour usage de drogue aux bénéfices de ces mesures d'aménagement des peines;

2- L'admission d'un spécialiste de l'addiction comme membre de droit de la Commission consultative pénitentiaire de l'aménagement des peines ;

3- L'introduction de l'injonction thérapeutique dès le stade de l'enquête préliminaire avec la possibilité pour la personne addictive de se faire consulter par un addictologue dont les conclusions sont jointes au procès-verbal d'enquête préliminaire ;

4- La modification de l'article 80 du décret 2001-362 sur l'aménagement des peines, en enlevant les conditions de délai imposées pour le bénéfice du placement à l'extérieur.

B- Recommandations pratiques

1- Prévoir un statut pour les intervenants et le personnel au niveau des CEPIAD

2- L'identification des personnes suivies au CEPIAD (établissement de carte CEPIAD, par exemple)

3- Former les agents de l'administration pénitentiaire et des officiers de police afin de pouvoir détecter et signaler très tôt les signes de dépendance à la drogue.

Les autres panélistes ont proposé :

- De mettre en place une unité médico-judiciaire ;

- De renforcer la communication entre les acteurs en mettant en place un groupe WhatsApp et d'organiser des échanges par Zoom régulièrement ;

- Appliquer l'injonction thérapeutique ;

- Sensibiliser les autres magistrats.

RÉACTION :

Président du tribunal de Linguère, représentant le directeur des Affaires criminelles et des grâces, représentant du ministre de la Justice, Garde des Sceaux

« ... Il est donc important de réfléchir, en concertation avec toutes les parties prenantes dans la gestion du phénomène de la drogue, pour trouver des solutions aux problèmes juridiques, sanitaires et sociaux que pose cette problématique. En effet, la recrudescence du phénomène de la consommation de la drogue avait des conséquences sur la stabilité, de surcroît sur la situation sanitaire du pays.

C'est pourquoi ce cadre d'échange entre les acteurs de la réponse au VIH dont l'ANCS et ceux de la chaîne judiciaire va aboutir à des actions qui vont permettre au Sénégal d'avoir une meilleure gestion de la problématique des drogues. Le ministre de la Justice (NDLR : qu'il représente à la rencontre) réitère sa volonté à appuyer l'ANCS dans des actions qui visent à améliorer les conditions sanitaires des populations, surtout des CDI. »

RÉACTIONS :



Madame Magatte MBODJ

Directrice exécutive de l'ANCS

« La problématique de la consommation de drogues est un phénomène de plus en plus accru et la lutte contre ce trafic à travers le monde est source de plusieurs conflits, abus, traitement dégradant, violation des droits humains et menace de la santé publique. C'est pourquoi la prise en charge de cette question nécessite l'implication des professionnels de la santé, des communautés et des agents de la chaîne judiciaire. Les JAP étant les principaux interlocuteurs des personnes en détention condamnées pour usage de drogues, cet atelier offre un cadre d'échange qui pourra aboutir sur des modèles qui nous permettront de mieux gérer la problématique de l'usage et du trafic des drogues sans compromettre les droits et libertés fondamentales, ni imposer un traitement dégradant aux personnes en situation difficile avec la drogue.

Ainsi, informer les juges d'application des peines sur les récentes évolutions sur la réduction des risques en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des consommateurs de drogues incarcérés, va permettre de leur offrir des alternatives à l'incarcération. En effet, ces derniers ont plus besoin d'un traitement médical adapté, car souffrant d'une addiction à une substance psychotrope. »



Docteur Safiétou THIAM

Secrétaire exécutive du CNLS

« Grâce aux efforts consentis par le Sénégal dans la lutte contre le sida, la prévalence de l'épidémie est en baisse progressive depuis 2005, passant de 0,7 à 0,3%. Malgré les avancées majeures obtenues par le Sénégal dans sa riposte contre le sida, la prévalence du VIH reste très élevée chez les populations les plus exposées au risque VIH dont les consommateurs de drogues.

Ainsi, pour une maîtrise de la dynamique de cette pandémie, les consommateurs de drogues doivent être informés et doivent recevoir des services de prévention. Ils doivent aussi être testés et traités pour être protégés et ne plus transmettre le VIH. C'est dans ce sens que les juges d'application des peines ont été sensibilisés sur les avancées en matière de prise en charge médicale des consommateurs de drogues et sur la réduction des risques. C'est dans le souci de réduire les inégalités, de lutter contre la stigmatisation et la discrimination et pour créer un environnement favorable à la réduction des nouvelles infections à VIH, que les acteurs de la réponse que sont l'ANCS et le CNLS insistent sur le respect du droit à la santé, à la dignité humaine, à la confidentialité. D'ailleurs, le Sénégal s'est engagé à éliminer les barrières juridiques et réglementaires qui, entre autres, freinent l'accès à la prévention, aux traitements, aux soins et au soutien efficace contre le VIH. »

▶ ENQUÊTE

L'ANCS sonde la portée des radios qui émettent sa mission auprès des populations



Depuis l'exécution de ses programmes de prévention et de prise en charge du VIH/sida, l'ANCS a intégré un plan d'action destiné aux radios communautaires. Une option qu'elle a faite dans le but de renforcer sa dynamique de sensibilisation auprès des communautés exposées directement ou indirectement aux risques de contraction du VIH. Ce partenariat entrepris avec les radios communautaires a également pour objectif d'améliorer le traitement de l'information sur le VIH et de lutter contre la stigmatisation et la discrimination des PvVIH.

Démarrée en 2005, l'ANCS a pérennisé la stratégie des radios communautaires dans son plan d'action globale. Cette expérience avec ces radios s'inscrit dans une logique de communication de masse plus globale et plus rapprochée. Elle a pour objectif d'informer et de sensibiliser les populations sur les IST/VIH au niveau des localités les plus éloignées. En outre, elle permet également de couvrir les activités de l'ANCS et de ses associations partenaires au niveau décentralisé.

C'est dans ce sens que l'ANCS a identifié et contractualisé avec des radios communautaires dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kaffrine, Louga, Saint-Louis, Kolda, Matam, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou. Toutes ces stations ont constamment bénéficié de programmes de renforcement de capacités pour dérouler des émissions.

À travers celles-ci, il s'agit, pour l'ANCS, de contribuer à l'éveil de la conscience des populations sur le VIH/sida et ses corollaires. En effet, les facteurs de risque liés à l'ignorance ou à la désinformation, ainsi que les comportements de rejet engendrant des attitudes de discrimination et de stigmatisation à l'endroit des populations vulnérables, augmentent le risque de transmission du VIH. Ces mêmes comportements contribuent à la progression du sida, à l'installation d'attitude de violence et de marginalisation, tout en réduisant l'accès aux soins.

Forte de ce constat, l'Alliance nationale des communautés pour la santé, en tant qu'organisation communautaire, a intégré un programme destiné aux radios communautaires



Massogui THIANDOUM
Directeur technique ANCS

en visite à Kassoumay FM - Ziguinchor
Radio partenaire

dans le but de renforcer la dynamique de sensibilisation auprès des communautés exposées directement ou indirectement au risque de contraction d'infection du VIH pour améliorer le traitement de l'information sur la maladie.

Ainsi, après plusieurs années de mise en œuvre, l'ANCS a lancé un projet de recherche dans plusieurs régions et au sein des communautés pour documenter l'impact des activités de sensibilisations contre le VIH. Des données quantitatives ont été collectées auprès de 621 répondants parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, entre mars et juin 2020, dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Louga et Fatick.

Au terme du sondage, 73 % des participants écoutent les radios communautaires et 58 % d'entre eux ont déclaré avoir connaissance des émissions de sensibilisation. Parmi ces derniers, 65 % ont apprécié les activités de ces radios. Les auditeurs qui écoutent les émissions des radios communautaires ont obtenu 87,6 % de bonnes réponses sur les connaissances relatives aux modes de transmission des IST/VIH et de la prévention.

Cependant, ceux ayant déclaré ne pas écouter les radios communautaires ont obtenu un score de 55 % de bonnes réponses ($p < 0,003$). Les émissions des radios communautaires diffusées en langues locales et la participation des prestataires de la localité ont, selon 72 % des répondants, facilité la compréhension et favorisé l'appropriation des messages de santé. Ainsi, les radios communautaires ont, de ce fait, joué un rôle significatif dans l'effort de sensibilisation contre le VIH. Les cellules d'écoute et de veille, chargées de recueillir et de traiter les observations des auditeurs, contribuent à l'amélioration du contenu et de l'angle de traitement de l'information. Les répondants à l'enquête ont également préconisé le renforcement des activités de proximité des radios, en veillant à la participation des jeunes de leur terroir auxquels ils pourraient s'identifier.

**Dund ak sida,
te doo ko wàlle,
mën na nekk**

dökkol wàllanta
sida

GTA 800 00 30 30 **VERT 800 00 50 50**

USAID EpiC CNLS InnoHealth Ministère de la Santé et de l'Éducation

avec l'appui de USAID/MoH et PEPFAR

LE PROGRAMME DOD

Un modèle de partenariat institutionnel pour la santé



Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles, techniques et administratives des services sanitaires des forces armées sénégalaises (FAS) pour répondre de manière appropriée à l'épidémie et améliorer la gestion de toutes les ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida chez les FAS.

Le gouvernement américain, à travers le DHAPP (Department of Defense HIV/AIDS Prevention Program) appuie les partenaires militaires à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida adapté au contexte et à l'armée, dans plus de 55 pays du monde. Au Sénégal, le programme de lutte contre le sida dans les forces armées, bénéficie de cet appui, depuis 2002, à travers des accords de conventions de financements.



Photo : Atelier de planification

En 2020, l'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS) a été sélectionnée comme organisation responsable de la gestion technique et financière de la subvention pour accompagner les forces armées dans la mise en œuvre du programme. Les bénéficiaires directs du programme du département de la Défense des États-Unis d'Amérique (DOD) sont les militaires et les gendarmes. Les autres attributaires comprennent les familles des forces armées et les habitants des communautés dans lesquelles se trouvent les sites militaires qui offrent des services de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida.

Dans son objectif de soutien au Programme militaire multisectoriel de lutte contre le sida pour renforcer la riposte contre l'épidémie de VIH/sida, le programme DOD s'appuie sur trois instances de coordination exerçant des rôles complémentaires dans la mise en œuvre du programme. Dans ce schéma, les forces armées sénégalaises (FAS) assurent la phase de mise en œuvre opérationnelle des activités, avec

le soutien technique et financier de l'ANCS. Le maillage et la supervision de l'exécution du projet sont assurés par le représentant du bailleur.

Le sociogramme des parties prenantes ci-dessous met en exergue l'ensemble des acteurs qui interagissent dans la mise en œuvre du programme. La coordination du programme est segmentée à deux niveaux. Au niveau central, le Programme de lutte contre le sida dans les forces armées avec le partenaire technique (ANCS) définit la feuille de route et coordonne l'ensemble des activités réalisées au niveau central. Le niveau périphérique met en œuvre les activités de dépistage et de prise en charge des patients. L'immersion progressive de l'ANCS dans cette phase de coordination a permis d'asseoir une gestion transversale et l'application de réponses rapides et adaptées aux défis rencontrés dans la mise en œuvre. Une coordination transversale, combinée à un système de management intégré regroupant les différentes composantes a été un gage de réussite et de pérennisation du programme.

▶ FOCUS

Objectif du programme : Renforcer la riposte contre le VIH au sein des forces armées, de leurs familles et des communautés élargies en interactions avec elles ou qui utilisent les services de santé de l'armée et de la gendarmerie.

Domaines d'intervention :

- 1-Prévention et autre prévention sexuel
- 2-Services de dépistage du VIH
- 3-Traitement et maintient,
- 4-Renforcement des systèmes de santé

Zones d'intervention :

- Dakar (zone 1)
- Saint Louis (zone 2)
- Kaolack (zone 3)
- Tambacounda (zone 4)
- Ziguinchor (zone 5)
- Kolda (zone 6)
- Thiès (zone 7)
- Légions et brigades de gendarmeries (niveau national)

Résultats attendus

- Fournir un ensemble de services de prévention du VIH avec des composantes minimales spécifiées
- Tester des civiles et militaires à travers des services de dépistage différenciés
- Faciliter le traitement aux personnes nouvellement infectées civiles et militaires dans les centres de soins militaires
- Soutenir l'offre de soins et le suivi des personnes sous traitement ARV jusqu'à ce que leur charge virale soit supprimée
- Fournir un appui institutionnel aux zones militaires
- Faciliter le transfert de compétences et l'autonomisation de l'armée pour la poursuite des interventions du projet.



Lancement de l'unité de mesure de la charge virale Ziguinchor

BUZA

Un programme pour supprimer les barrières à l'accès aux services VIH et aux droits humains



Au cours du dernier semestre de l'année 2021, l'ANCS a mis en œuvre un programme intitulé « Plaidoyer pour supprimer les barrières socioculturelles et légales qui entravent l'accès aux services VIH et aux droits humains des populations les plus vulnérables ».

Le programme a eu pour but de mettre en place un cadre de concertation regroupant les religieux, les journalistes, les leaders communautaires, les acteurs de la lutte contre le VIH et les populations vulnérables. Ceci pour un dialogue permanent, afin de promouvoir un environnement propice de la réponse VIH et les droits humains des populations vulnérables.

Ainsi, le programme s'est donné pour objectifs, entre autres, de :

- renforcer les compétences des leaders religieux, des leaders communautaires et des journalistes pour une meilleure compréhension et appropriation du schéma institutionnel des enjeux et défis de la lutte contre le VIH dans un contexte d'épidémie de type concentré ;

- renforcer les compétences des leaders religieux, des leaders communautaires et des journalistes sur les droits humains, pour améliorer leur compréhension de l'impact des services offerts aux populations vulnérables, dans le cadre de la lutte contre le VIH ;
 - favoriser le dialogue et la communication entre les leaders religieux et les journalistes, d'un côté, et les populations vulnérables de l'autre, dans le cadre de la réponse au VIH, à travers des sessions de dialogues communautaires ;
 - mettre en place un cadre pluriel de concertation de l'ensemble des groupes impliqués dans la promotion de la santé publique au Sénégal ;
 - renforcer les capacités des membres du cadre de concertation sur le plaidoyer en direction des autorités publiques et du secteur privé pour la mobilisation de ressources domestiques.
- C'est ainsi que le programme a permis d'organiser deux importants ateliers de renforcement de capacités. Des rencontres qui ont permis à 50 leaders religieux et communautaires et des communicants de connaître le schéma institutionnel, les enjeux et les défis de la lutte contre le VIH.

Au cours des sessions, les leaders et communicants se sont engagés à intégrer les cadres de concertation existants, à savoir le Comité de pilotage du Plan quinquennal et le Comité de veille et d'alerte.

À l'issue des sessions de renforcement de capacités des leaders, des équipes ont été constituées. Celles-ci ont animé 15 sessions de dialogue communautaire impliquant des religieux et des communicants. Au total, 225 leaders communautaires ont pu participer aux sessions et ont pris l'engagement de traiter de la question du VIH dans leur cadre d'expression, pour soutenir les interventions de lutte contre le VIH et l'accès universel aux services de santé.

À noter que ledit programme a permis la tenue de deux symposiums de partage sur la pertinence des interventions en relation avec le contexte. Ces sessions de concertation ont permis de donner la parole à des experts pour leur faire apprécier le travail de l'ANCS.

Aussi, le projet a-t-il permis la mobilisation de cadres engagés dans la promotion de la santé des populations, dans la définition d'axes de travail pour rendre l'environnement favorable aux intervenants et la sécurité des intervenants.

L'Alliance Nationale des Communautés pour la Santé

Plus de 25 ans d'expérience d'encadrement et d'assistance technique des organisations de la Société Civile.

Mission de promotion de la santé communautaire et des droits humains



MUTUELLE DE SANTÉ
ANCS

Sacré Cœur 3 Pyrotechnie, Villa R 41, Cité Keur Gorgui - B.P 10 297 Dakar-Liberté - Tél. : (221) 33 869 30 11 - Site web : www.ancs.sn

L'Alliance Nationale des Communautés pour la Santé est certifiée ISO 9001 : 2008 pour la qualité de son système de management.



▶ REPORTAGE

L'ANCS passe ses cliniques communautaires à la loupe



Visite de la Directrice exécutive à Sédhiou

Ces cliniques ont pour objectif d'offrir aux PvVIH et aux groupes vulnérables un paquet intégré de services communautaires adaptés à leurs besoins en santé : suivi médical de façon anonyme et confidentielle, le dépistage du VIH et des autres IST...

Dans le cadre du renforcement de la stratégie des cliniques communautaires, la directrice exécutive de l'ANCS, à la tête d'une importante délégation technique, a effectué une tournée à Sédhiou, à Kaolack et à Louga. Cette mission tenue dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase 3 du Nouveau modèle de financement du Programme Fonds mondial-ANCS, a permis, entre autres, de passer en revue l'intervention des cliniques communautaires dans leur zone d'implantation. Elle a aussi permis à l'ANCS de procéder au renouvellement des accords d'exécution avec les régions médicales et les districts sanitaires, et de rencontrer les OCB partenaires et les leaders communautaires de ces localités visitées.

Pour mémoire, le Sénégal avait obtenu une subvention du Fonds mondial dans son Nouveau modèle de financement 2, pour la période de janvier 2018 à décembre 2020. Ainsi, cette subvention dont l'ANCS a été un des bénéficiaires principaux, a contribué à améliorer l'accès aux services pour les populations, dans la perspective d'« investir pour mettre fin aux épidémies », en accélérant la riposte au sida, à la tuberculose et au VIH/sida.

En effet, pendant longtemps, les populations les plus vulnérables ont été essentiellement prises en charge dans les structures sanitaires publiques. Ceci, malgré leurs difficultés d'accès aux services liés, entre autres, à la stigmatisation et à la discrimination. Ainsi, pour apporter une réponse à cette situation, il était pertinent de mettre en place des cliniques communautaires pouvant offrir des services adaptés aux besoins de prévention et de prise en charge de ces groupes.

Ainsi, ce cadre particulier offrait aux PvVIH et aux groupes vulnérables un espace pour parler de leur vulnérabilité, de leur santé et obtenir un suivi médical adapté et ce, de façon anonyme et confidentielle.

Depuis, ils peuvent ainsi se faire dépister pour le VIH et les autres IST, mais aussi parler de leurs difficultés psychosociales.

En effet, la prise en charge des populations les plus vulnérables constituait un paradoxe dans la lutte contre le VIH. Dans la mesure où elles sont les plus touchées par l'épidémie, et malheureusement leur couverture médicale de-

meure faible (22 %) posant la problématique de leur accès aux services de prévention et PEC. Ces populations sont essentiellement prises en charge dans les structures publiques où elles ont pour la plupart été victimes de stigmatisation ou de discrimination.

Ainsi, pour répondre à cette situation, l'Alliance nationale des communautés pour la santé avait jugé pertinent de mettre en place des cliniques communautaires. Il s'agit de structures pouvant offrir des services adaptés aux besoins de prévention et de prise en charge des groupes les plus vulnérables, sans oublier la population générale des zones polarisées par ces cliniques.

Ainsi, la stratégie des cliniques communautaires (implantées à Kaolack, à Louga et à



Visite de la Directrice exécutive chez le Gouverneur de Louga

Sédhiou) a démarré en janvier 2020. Celle-ci est bâtie sur une approche inclusive et participative, de sorte que les populations les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge holistique à travers la prévention (autodépistage, PrEP, causeries) et de services différenciés avec la fourniture à base communautaire d'ARV.

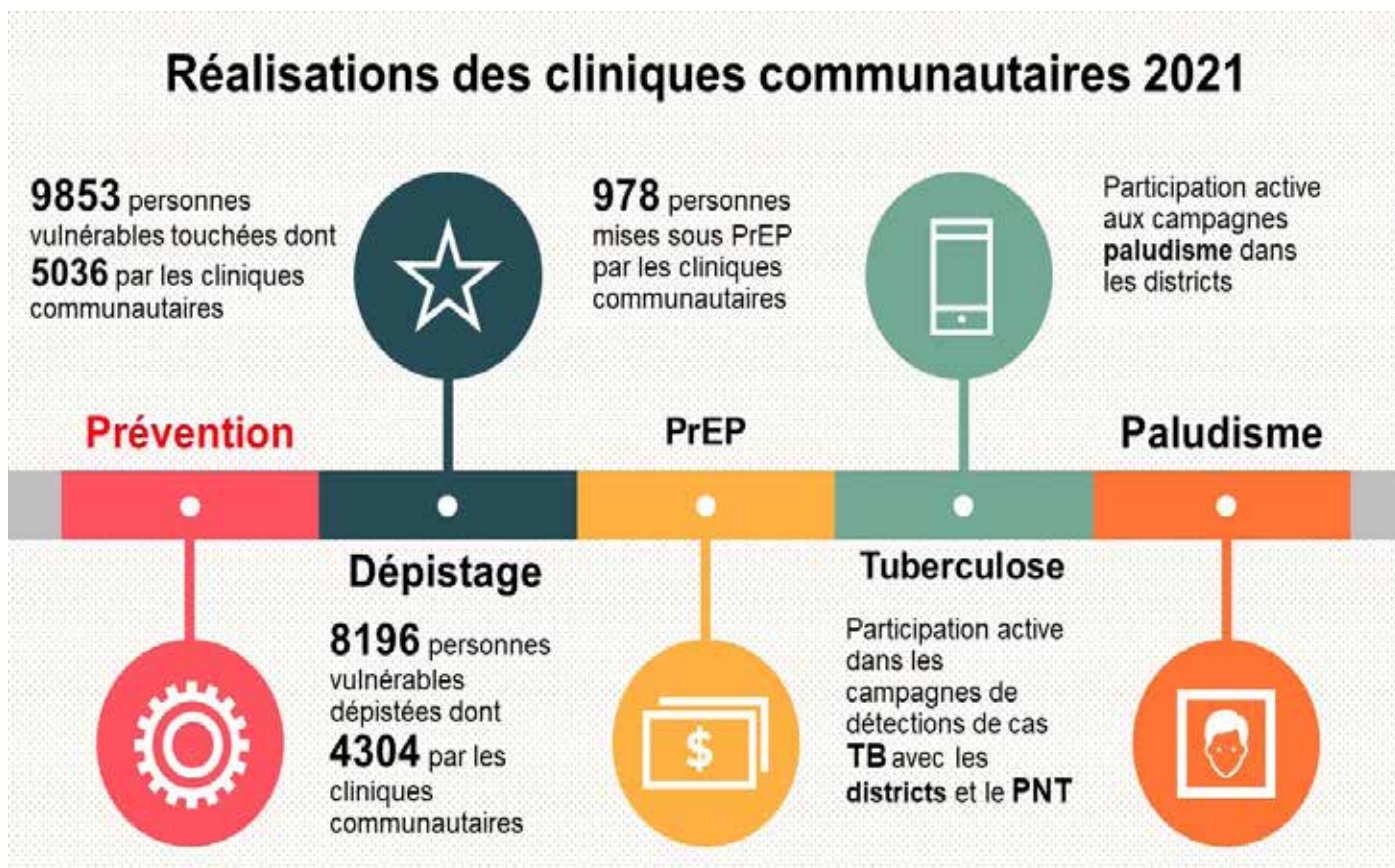
Dès lors, force est de constater que les cliniques communautaires ont amélioré significativement le paysage de la riposte contre le VIH. Les populations les plus vulnérables et la population générale retrouvent, au niveau de ces espaces conviviaux, un cadre de santé durable et propice à la réalisation de la couverture sanitaire. Aussi, les interventions de ces cliniques ont-elles permis d'atteindre les résultats suivants : 1 634 enrôlements à la PrEP et prise en charge de 754 personnes nouvellement testées positives.

C'est dire que la stratégie des cliniques communautaires s'est révélée très efficace et a permis d'élargir l'offre de services aux populations les plus vulnérables. Cette approche a permis de renforcer l'ancrage institutionnel des cliniques communautaires. Ces dernières

se positionnent désormais comme un moyen d'action efficace dans la réponse contre le VIH. Ceci, au niveau surtout des zones d'accès difficiles où les autorités sanitaires n'ont pas suffisamment encore établi de contact avec les populations les plus vulnérables. Une mise à l'échelle des cliniques communautaires dans l'ensemble des 14 régions du Sénégal est l'étape ultime pour démultiplier les potentiels d'innovation existants au niveau national.

C'est ainsi que dans le cadre du processus de renforcement d'un environnement favorable aux interventions et d'une appropriation de la stratégie des cliniques communautaires, la directrice exécutive de l'ANCS, à la tête d'une délégation technique, a effectué une tournée dans les zones d'implantation de ses cliniques (Sédhiou, Louga et Kaolack).

En effet, cette importante mission a permis à l'ANCS de tenir des rencontres d'échanges avec les autorités administratives (gouverneurs, préfets), sanitaires (MCR, MCD, PRA), coutumières et religieuses (chefs de quartier, imams, religieux catholiques), les associations partenaires et les bénéficiaires de ces cliniques.



Album

Visite de la Directrice exécutive au niveau des cliniques communautaire

Région de Sédhiou

du 08 au 10 Mars 2022



A la pharmacie régionale d'approvisionnement



Avec les médiateurs



Chez l'Imam râtib

Région de Kaolack

du 10 au 13 Mars 2022



Chez le marabout de Touba Ndorong



Chez le Chef de quartier de Ndorong



dans les locaux de l'action sociale

Région de Louga

du 21 au 25 Mars 2022



Chez le Gouverneur



Chez le médevin chef du district



A la pharmacie régionale d'approvisionnement

▶ REPORTAGE

Octobre Rose 2021

Journée de dépistage du cancer
du sein et du col de l'utérus



« Cette journée a permis de dépister à domicile les personnes à mobilité réduite, grâce à la clinique mobile de l'ANCS. »

Dans le cadre de la célébration du mois d'Octobre Rose, l'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS) a appuyé le Réseau des femmes actrices de développement de Dieuppeul-Derklé (REFADD) et l'Association Les Amis de Derklé pour l'organisation d'une journée de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus, le samedi 30 octobre 2021, au poste de santé de Derklé.

Cette importante rencontre a été présidée par Magatte Mbodj, Directrice exécutive de l'ANCS, accompagnée d'une forte délégation composée de cadres et de leaders des localités de Dieuppeul-Derklé.

Ainsi, acteurs de développement, acteurs politiques et leaders communautaires ont tous répondu à l'appel des femmes pour une meilleure santé maternelle et infantile. La journée a connu une forte dose de plaidoyer couronné par des engagements des différents leaders à œuvrer pour la promotion de la santé des populations en général et des femmes en particulier.

Cette activité a connu plusieurs composantes : une cérémonie officielle, un panel de discussion, dépistage et offres de services sur place et visites à domicile et consultations de personnes du 3e âge, grâce à la clinique mobile de l'ANCS. La journée a été soutenue par une campagne de communication qui a permis de mobiliser

près de 500 femmes et filles dont des hommes du 3e âge.

Cette journée a connu deux temps forts : le panel sur la santé maternelle et infantile et la cérémonie protocolaire. Pour ce qui est du panel, les leaders « Badienou Gox » et les personnes-ressources déployées par l'ANCS se sont entretenues avec les femmes venues se faire dépister et accéder aux services de santé globalement. Elles ont abordé la nécessité des consultations précoces, l'importance de fréquenter les structures sanitaires et le nécessaire évitement de l'automédication. Elles ont aussi abordé la problématique de la bonne alimentation des personnes, non sans parler de la responsabilité des femmes dans ce domaine. Pour clôturer le panel, un appel a été lancé aux femmes à prendre en charge leur propre santé et à apprendre à bien faire l'autopalpation. Lors de la cérémonie protocolaire, les cadres de la localité et autres



leaders et parrains de l'activité dont Ababacar Sadikh Bèye, Directeur général du Port autonome de Dakar, Waly Fall, Conseiller du président de la République, et Magatte Mbodj, Directrice exécutive de l'ANCS sont revenus sur l'importance de la tenue de cette journée qui a permis aux femmes de recevoir des soins de proximité.

En effet, l'organisation de cette journée de dépistage démontre l'engagement communautaire de l'ANCS qui a soutenu financièrement et techniquement l'activité en mobilisant agents de santé, matériel roulant et plateau technique adéquat.

À travers cet appui, l'ANCS a, d'une part, contribué au dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein et, d'autre part, participé au

renforcement de l'éducation à la santé chez les femmes et chez les jeunes filles. À l'issue de ce dépistage, l'ANCS a pris, entre autres engagements, de prendre en charge les personnes suspectes en payant les bilans et autres tests de confirmation.

En plus du dépistage des cancers du col et du sein, l'ANCS a, par le biais de sa clinique mobile, effectué des visites et consultations à domicile aux personnes âgées.

Cette activité réalisée par le REFADD, en partenariat avec l'ANCS, a été fortement appréciée par les populations. C'est dans ce sens que les bénéficiaires de cette journée de consultation et de dépistage ont surtout exprimé le vœu de la pérennisation d'une telle journée.



Au terme des activités « Octobre rose » de Derklé, les parties prenantes ont convenu d'importantes recommandations. Ainsi, elles ont décidé d'explorer d'autres pistes ou modèles de partenariat, mais surtout de capitaliser les données recueillies lors des activités pour le compte du district.

C'est ainsi qu'il a été recommandé d'effectuer le line listing/cartographie des cas diagnostiqués pour les deux cancers et d'assurer la PEC des cas suspects de cancer du col utérin (tous les cas sont référés au centre de santé Gaspard Camara).

Les parties prenantes de la rencontre de Derklé se sont ainsi engagées à assurer la mammographie des cas suspects de tumeur du sein (des bons de mammographie seront offerts par l'ANCS à tous les cas). Elles ont surtout décidé d'assurer le suivi afin de connaître le devenir des cas référés, d'assurer le dépistage de routine au niveau du poste de santé.

À l'ordre des recommandations, figurent l'engagement de systématiser le dépistage du cancer du sein lors des CPN et de surtout former les BG pour la diffusion de la technique d'autopalpation du sein dans la communauté.

Célébration de la journée des droits de la femme



Remise d'un important DON à la MAC
pour femmes de Rufisque

▶ ACTUALITE

L'Alliance nationale des communautés pour la santé (ANCS) n'a pas dérogé à sa tradition de célébration, dans le mois de mars, des droits de la femme. Ainsi, pour cette année, l'organisation qui s'emploie à la promotion de la santé communautaire et des droits humains, s'est révélée par la remise d'un important don de nourriture et de fournitures diverses, à la Maison d'arrêt et de correction pour femmes de Rufisque.



C'est aux environs de 11 h, dans la journée du 30 mars 2022, que Magatte Mbodj, Directrice exécutive de l'ANCS et sa délégation sont arrivées de Dakar, à la Maison d'arrêt et de correction (MAC) pour femmes de Rufisque. Accueillie par la directrice de l'établissement, le contrôleur Khady Fall, Mme Mbodj est reçue dans le bureau de cette dernière, en compagnie de l'inspecteur Samba Diouf, venu représenter le colonel Jean-Bertrand Bocandé, Directeur de l'Administration pénitentiaire. Aussitôt cet instant d'échanges et de débriefing terminé, les hôtes du jour sont ressortis pour une photo de famille, à l'entrée de la MAC, devant

l'exposition de l'important don à offrir. Puis, le beau petit monde a rejoint l'enceinte de la prison pour la cérémonie de remise du don aux bénéficiaires.

Par un chronogramme tenu de main de maître par Marième Ba, Contrôleur et Chargée de communication de la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP), les activités sont lancées par le mot de bienvenue de la directrice, en présence d'un nombre important de femmes détenues.

Ainsi, le lieutenant Khady Fall a tenu à exprimer « son immense bonheur » de recevoir « des hôtes généreux » qui se sont rappelés des

pensionnaires de son établissement pour un don. Suffisant pour Madame le Contrôleur de souhaiter voir « ce début de collaboration entre l'ANCS et la MAC pour femmes de Rufisque être consolidée et pérennisée ».

Prenant la parole à son tour, l'inspecteur Samba Diouf, au nom du colonel Bocandé qu'il est venu représenter, a magnifié « le comportement exemplaire des femmes détenues de Rufisque » qui ont fait, selon lui, de cette MAC « un lieu si calme que l'opinion a tendance à même oublier son existence ». Tout en remerciant l'ANCS pour « n'avoir pas oublié ces femmes », l'inspecteur estimera aussi recevoir « un don considérable qui sera d'une grande contribution ».

Puis, M. Diouf de rappeler que l'ANCS n'est pas à son coup d'essai, puisqu'une convention de partenariat l'avait liée à la DAP, dans le cadre d'un programme de réduction des risques sur les drogues injectables. De même, il a tenu à témoigner de l'accompagnement de l'ANCS dans des activités de formation aux droits humains, des projets portant sur la réinsertion sociale et dans la dotation en équipements de santé...

À la suite des autorités de l'Administration pénitentiaire, au nom des bénéficiaires du don - les pensionnaires de la MAC pour femmes de Rufisque - deux porte-paroles reconnaîtront, pour le magnifier, que « si Rufisque est si calme, elles le doivent au rapport humanisé qu'elles entretiennent avec leur administration et les agents pénitentiaires ».

Pour Madame la Directrice exécutive de l'ANCS, hôte du jour de la Maison d'arrêt et de correction pour femmes de Rufisque, son organisation a tenu à saisir « l'opportunité du mois de mars dédié à la célébration des droits de la femme pour, cette fois, apporter sa contribution à l'amélioration des conditions de vie des femmes détenues ». Madame Magatte Mbodj a rappelé, au passage, que « l'ANCS, qui s'emploie à la promotion de la santé communautaire et au respect des droits humains, compte parmi ses axes d'intervention la question très importante du genre et des droits humains ».

Sur ce point précis, Mme Mbodj a déclaré : « Nos valeurs s'inspirent de celles de la grande famille de Frontline AIDS (Alliance internationale), de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, de la Charte africaine

des Droits de l'homme et des peuples qui guident nos actions. » Et d'ajouter : « En cela, nous affirmons avec force que toutes les vies humaines sont d'égale valeur et d'égale dignité. Et que toutes les personnes ont droit à accéder aux informations, aux connaissances et aux services liés à la santé, au développement, à l'environnement et aux droits humains, pour une vie saine et digne. »

Ainsi, pour une cérémonie tenue dans le cadre particulier d'un lieu de détention, l'atmosphère était assez bon enfant, avec des allocutions entrecoupées d'ovations et de hurrahs de la part de détenues heureuses de recevoir un si important don de nourriture et de fournitures diverses.

C'est dans ce climat optimiste que la directrice exécutive de l'ANCS, du fond du cœur, a lancé à ses hôtes : « A vous, nos parents et sœurs dans les liens de la détention, nous tenons à manifester toute notre solidarité et vous dire que la MAC n'est pas qu'une punition, mais surtout un parcours de vie. Nous souhaitons vous revoir parmi nous, dans vos familles, réintégrant la société. »

Sur ce, elle a procédé à la remise officielle du don, entre « les bonnes mains », dira-t-elle, du lieutenant Khady Fall.



- 15 SACS DE RIZ DE 25 KG ;
- 15 PAQUETS DE SAVON 24 MORCEAUX ;
- 50 BOUTEILLES MADAR 1 LITRE ;
- 75 PAQUETS DE SUCRE ;
- 50 LITRES HUILE ;
- 100 BOUTEILLES DE LAIT DE CORPS ;
- 100 SERVIETES HYGIENIQUES ;
- 15 PAQUETS DE COUCHE A JETER.

▶ ACTUALITE

Pour une meilleure coordination des interventions des sous-récepteurs de l'ANCS



L'objectif visé est d'assurer une meilleure coordination des interventions des sous-récepteurs de l'ANCS, dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau modèle de financement 3 du Programme Fonds mondial.

Dans les locaux de l'ONG 3D, s'est tenue, le lundi 14 février 2022, la réunion de coordination trimestrielle des interventions des sous-récepteurs de l'ANCS, dans le cadre du Nouveau modèle de financement 3 (NMF3), du Programme Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Cette importante rencontre a rassemblé les chargés de programme, de suivi-évaluation et des finances des sept sous-récepteurs (ONG Awa, APCSID, AJd-Pasteef, ONG 3D, Jed-Eeds, Swaa-Sénégal et Renapoc) et le staff de l'ANCS au niveau central et décentralisé (points focaux régionaux et personnel des cliniques communautaires).

Au Sénégal, la prévalence du VIH chez les adultes âgés de 15 à 49 ans s'élève à 0,7 % (EDS-MICS, 2011). Cette prévalence est restée stable. Elle varie entre 0,5 % (ONUSIDA) et (0,7 %) pour la même population, entre 2005 et 2011 (EDS-MICS, 2005 et 2011). Le VIH/sida est défini comme une épidémie concentrée.

En effet, la prévalence est basse dans la population générale et élevée chez les populations vulnérables qui se révèlent être les plus exposées au risque du VIH.

Des stratégies innovantes auprès des populations les plus vulnérables, telles que la promotion de l'offre de service de dépistage communautaire démedicalisé, la promotion de l'autotest, la délégation de la prescription des ARV, l'approche droits humains et la promotion d'une approche professionnelle du plaidoyer.

L'efficacité des stratégies passerait par la mise en place de services communautaires innovants et adaptés pour dépister, appuyer l'observance au traitement et améliorer la qualité de vie des PvVIH. Cette stabilisation de l'épidémie chez les MSM depuis une décennie est certes due, en partie, à l'utilisation du préservatif. Néanmoins, les taux d'incidence demeurent très élevés dans ces groupes qui sont 10 à 50 fois plus exposés au risque d'infection au VIH que les autres adultes (ONUSIDA, novembre 2016).

Les populations, en contexte de vulnérabilité, demeurent également des cibles importantes et le programme vise à les faire adopter des comportements à moindre risque.

Pour arriver à ce résultat, un certain nombre

d'activités destinées à ces populations ont été poursuivies et renforcées pour l'adoption de comportements sécuritaires. Il s'agit généralement de stratégies de prévention de la transmission sexuelle à travers le dépistage, la promotion des comportements sexuels à moindre risque par des causeries, les sessions éducatives, la promotion de l'utilisation et la distribution de préservatifs.

C'est dans cette perspective que le Sénégal a obtenu une nouvelle subvention du Fonds mondial dans son Nouveau modèle de financement 3 qui couvre la période 2021-2023. Cette subvention a pour but de contribuer à améliorer l'accès aux services pour les populations, dans la perspective d'« investir pour mettre fin aux épidémies », en accélérant la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme. Elle permet également de développer des interventions innovantes et stratégiques qui ont été expérimentées durant le NMF2.

Ces interventions sont sous la responsabilité de l'ANCS pour le compte de la société civile qui en assure la gestion, la coordination technique et financière, et l'appui technique des sous-récepteurs et des sous-sous-récepteurs sélectionnés pour la mise en œuvre de ses activités.

Elle a, entre autres obligations, d'appuyer la mise en œuvre de ces interventions communautaires, mais aussi de renforcer la coordination de ses activités tant au niveau central que décentralisé.

C'est dans ce cadre que la dernière réunion de coordination trimestrielle (octobre à décembre

2021) des interventions communautaires VIH est organisée afin de contribuer à une meilleure coordination et synergie des activités du projet. Au cours de cette rencontre, l'état d'exécution des programmes, les performances techniques et financières, les difficultés rencontrées et les principales recommandations pour un meilleur suivi des activités ont été partagés avec l'organe exécutif de l'ANCS. Il s'agit principalement

de la PrEP communautaire, des activités de droits humains, des activités des cliniques communautaires et le partage des nouvelles initiatives relatives à la communication. Ainsi, malgré un contexte assez difficile lié à la pandémie de la Covid-19, l'ANCS et ses partenaires que sont les sous-récepteurs ont atteint une grande performance technique et financière.



Plus de **25 ans d'expérience**
d'encadrement et d'assistance technique
des organisations de la Société Civile.



ANNONCE ASSEMBLEE GENERALE ANCS
Mot de la Présidente



Alliance Nationale des Communautés pour la Santé
Certifiée ISO 9001

Membre de la Coalition Internationale Sida 

Plus de **25 ans d'expérience**
d'encadrement et d'assistance technique
des organisations de la **Société Civile.**



**Mission de promotion
de la santé communautaire
et des droits humains**

**Organisation de la Société
Civile. L'ANCS est Leader
dans la réponse contre le
VIH au Sénégal.**

**C'est une organisation
partenaire stratégique et
technique de Front Line
AIDS, basée à Brighton en
Angleterre.**

Nos AXES D'INTERVENTION

- VIH/SIDA
- GENRE ET DROITS HUMAINS
- SANTE COMMUNAUTAIRE
- SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES JEUNES
- SANTE MATERNELLE ET INFANTILLE
- SANTE MENTALE
- CLINIQUES COMMUNAUTAIRES
- PLAIDOYER ET DIALOGUES POLITIQUES
- RENFORCEMENT DES SYSTEMES COMMUNAUTAIRES
- DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL
- RESEAUTAGE ET PARTENARIAT
- LEADERSHIP TRANSFORMATIONNEL
- MEDIATION SOCIALE
- COACHING ET MENTORAT
- RECHERCHE ET CAPITALISATION

Nos Partenaires



Sacré Cœur 3 Pyrotechnie, Villa R 41, Cité Keur Gorgui - B.P 10 297 Dakar-Liberté
Tél. : (221) 33 869 30 11 - Site web : www.ancs.sn



L'Alliance Nationale des
Communautés pour la Santé
est certifiée ISO 2009 : 2008
a un système de management